

PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera ouvert à partir du Vendredi 22 Mai à 14 heures

PREVENTION INCENDIE

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque structure de pilote devra disposer d'un extincteur par voiture, extincteur de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 visible et à portée opérationnelle

PROLONGATEUR ELECTRIQUE

Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 ampères.

Tout branchement électrique considéré comme dangereux sera débranché

POLLUTION ET HYGIENE

Une bâche au sol d'au moins 5m par 4m est obligatoire en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Une pénalité de 200 € pour défaut de bâche sera appliquée.

Un container pour lubrifiants usagés sera à votre disposition près du contrôle technique.

Les produits polluants ne doivent pas être laissés sur le parc pilotes (pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, etc....) ils devront être emmenés par les concurrents.

TRI DES DECHETS

Les déchets alimentaires et verres devront être triés. Des sacs poubelles (noirs) destinés aux déchets et des sacs (jaunes) destinés au tri sélectif seront distribués aux entrées. Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc à la fin du meeting. Si des déchets étaient laissés sur place, une facture de 300 € sera envoyée aux concurrents, avec copie à la FFSA. Un container à verres est également mis à disposition.

COMPORTEMENT

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une demande de sanction auprès du Collège des Commissaires sportifs.

ACCES VEHICULES

Chaque concurrent ne dispose que d'un accès au parc pour 2 véhicules (structure comprise) le macaron d'accès au parc sera collé à l'intérieur du pare-brise par les soins de l'organisateur.

RAPPEL AUX PILOTES CONCERNANT LA SECURITE ET LE RESPECT DE TOUS

Circulation excessivement prudente dans le parc cet accès à la pré-grille avec les autos de course en raison du public (10 km/h maxi). Les allées de circulation dans le parc doivent être respectées (pas de stationnement ni de dépassement des structures et hayons). Quads, scooters, motos, trottinettes, sont strictement interdites sur l'espace vie.

En cas de contraintes sanitaires, le présent règlement pourra être modifié, suivant les directives préfectorales et les recommandations de la FFSA.